

Birth Registration and Canada Child Benefits

The Canada Revenue Agency (CRA) and Service Alberta are offering the Automated Benefits Application (ABA) service; a quick, easy and secure way to apply for Canada child benefits for your newborn. This includes the new Canada Child Benefit (CCB), the goods and services tax/harmonized sales tax (GST/HST) credit, and any related provincial/territorial programs the CRA administers.

After your child's birth has been registered and with your consent, Service Alberta will send the registration information securely to the CRA. The CRA will then determine if you are eligible for benefits.

How to register

If you are the mother, a Canadian citizen or a permanent resident of Canada, and primarily responsible for the care and upbringing of your child, all you need to do is:

- Complete and sign your birth registration form;
- Consent to Service Alberta sharing your information with the CRA;
- Provide your social insurance number (SIN).

Note: If you do not provide your SIN, it may result in a delay in processing your application or issuing payments. The CRA may contact you if more information is needed.

The following information will be sent to the CRA, **after** your child's birth has been registered with the Province of Alberta:

- your name, date of birth, place of birth, SIN, and mailing address;
- your child's name, date and place of birth, sex of the child; and
- your child's birth registration number.

Note: Your **marital status** information is **not** sent to the CRA. You **must inform** the CRA if your marital status has changed by using the online service *Change my marital status* at www.cra.gc.ca/myaccount, or by sending us a filled out Form RC65, *Marital Status Change*, available on the CRA website at www.cra.gc.ca/forms, or by calling 1-800-387-1193.

Consent

If you **do not give** your consent, the information you provided on the birth registration form will **not** be sent to the CRA. You will then have to apply for Canada child benefits by using the online service *Apply for child benefits* at www.cra.gc.ca/myaccount, or by sending us a filled out Form RC66, *Canada Child Benefits Application*, available on the CRA website at www.cra.gc.ca/forms.

If you **give** your consent on the birth registration form, the information you provided will be sent to the CRA automatically. **Do not re-apply** for your child's benefits using the CRA online service, or Form RC66. Re-applying may result in a delay in processing your first application or issuing payments.

Payments and direct deposit

Once the CRA receives your application, you may expect your first notice/payment within 80 calendar days.

For information on the status of your Automated Benefits Application (ABA), go to:

- My Account at www.cra.gc.ca/myaccount
- MyBenefits CRA at www.cra.gc.ca/mobileapps

To find out when the next benefit payment is, see *Benefit payment dates* at www.cra-arc.gc.ca.

You can also subscribe to our *electronic mailing list* to get an email reminder before we issue each payment at www.cra.gc.ca/lists.

For general enquiries about Canada child benefits, go to www.cra.gc.ca/benefits.

The CRA uses information from your income tax and benefit return to calculate your benefit payments. To continue receiving your payments, you and your spouse, or common-law partner, **must** each file an income tax and benefit return every year, even if you have not received income in the year.

To receive your payments faster, sign up for **direct deposit** at www.cra.gc.ca/myaccount. More information about direct deposit is available at www.cra.gc.ca/directdeposit. You **must** inform the CRA of your new address each time you move, even if you receive your payments by direct deposit. To update your personal information, go to www.cra.gc.ca/myaccount or call 1-800-387-1193.

For more information on the Automated Benefits Application (ABA) service, visit www.cra.gc.ca/aba.

Personal Information Collection Statement

Personal information is collected under the *Income Tax Act* and will be used to register your child for Canada child benefits, including related federal, provincial and territorial programs administered by the CRA. It may also be used for any purpose related to the administration or enforcement of the Act such as audit, compliance and the payment of debts owed to the Crown. It may be shared or verified with other federal, provincial/territorial government institutions to the extent authorized by law. Under the *Privacy Act*, individuals have the right to access their personal information and request correction if there are errors or omissions. Refer to Info Source Personal Information Banks CRA PPU 063, and CRA PPU 140 on the CRA website.

Déclaration de naissance et prestations canadiennes pour enfants

L'Agence du revenu du Canada (ARC) et Service Alberta offrent le service de Demande de prestations automatisée (DPA); une façon rapide, facile et sûre d'inscrire votre nouveau-né aux prestations canadiennes pour enfants. Ceci inclut la nouvelle Allocation canadienne pour enfants (ACE), le crédit pour la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH), y compris tout programme provincial ou territorial connexe administré par l'ARC.

Après avoir enregistré la naissance de l'enfant, et avec votre consentement, Service Alberta enverra à l'ARC, de façon sécuritaire, les renseignements fournis lors de l'enregistrement de la naissance pour déterminer votre admissibilité aux prestations.

Comment vous inscrire

Si vous êtes la mère de l'enfant, citoyenne canadienne ou résidente permanente du Canada et que vous êtes la principale responsable des soins et de l'éducation de cet enfant, voici tout ce que vous avez à faire :

- Remplir et signer le formulaire d'enregistrement de naissance;
- Consentir à ce que Service Alberta communique vos renseignements à l'ARC;
- Fournir votre numéro d'assurance sociale (NAS).

Remarque : Si vous ne fournissez pas votre NAS, ceci pourrait occasionner des délais dans le traitement de votre demande ou dans l'envoi de vos versements. L'ARC pourrait communiquer avec vous si de plus amples renseignements sont requis.

Les renseignements suivants seront envoyés à l'ARC, **après** l'enregistrement de la naissance de votre enfant auprès de la province de l'Alberta :

- vos nom, date de naissance, lieu de naissance, NAS et adresse postale;
- le nom complet de l'enfant, son sexe, la date et le lieu de naissance; et
- le numéro d'enregistrement de la naissance.

Remarque : L'information au sujet de votre **état civil n'est pas** envoyée à l'ARC. Vous **devez informer** l'ARC si votre état civil a changé soit en utilisant le service en ligne *Changer mon état civil*, à www.arc.gc.ca/mondossier, ou en remplissant le formulaire RC65, *Changement d'état civil*, offert dans le site Web de l'ARC à www.arc.gc.ca/formulaires, ou en composant le 1-800-387-1194.

Consentement

Si vous **ne donnez pas** votre consentement, les renseignements que vous avez fournis dans le formulaire d'enregistrement de naissance **ne seront pas** envoyés à l'ARC. Vous devrez alors vous inscrire aux prestations canadiennes pour enfants, soit en utilisant le service en ligne *Demander des prestations pour enfants* à www.arc.gc.ca/mondossier, ou, en remplissant le formulaire RC66, *Demande de prestations canadiennes pour enfants*, offert dans le site Web de l'ARC à www.arc.gc.ca/formulaires.

Si vous **donnez** votre consentement sur le formulaire d'enregistrement de naissance, l'information fournie sera envoyée à l'ARC automatiquement. Vous **ne devez pas** faire une autre demande de prestations en utilisant le service en ligne de l'ARC, ou le formulaire RC66. Cette deuxième demande pourrait occasionner des délais dans le traitement de votre première demande ou dans l'envoi de vos versements.

Versements et dépôt direct

Une fois que l'ARC aura reçu votre demande, vous pouvez vous attendre à recevoir votre premier avis/versement dans un délai de 80 jours civils.

Pour en savoir plus sur l'état de votre Demande de prestations automatisée (DPA), allez à :

- Mon dossier à www.arc.gc.ca/mondossier
- MesPrestations ARC à www.arc.gc.ca/applicationsmobiles

Pour connaître la date du prochain versement de prestations, voir *dates de versement des prestations* à www.cra-arc.gc.ca.

Pour être informé par courriel des dates de versement, abonnez-vous à la liste d'envois électroniques à www.arc.gc.ca/listes.

Si vous avez des questions générales sur les prestations canadiennes pour enfants, visitez le www.arc.gc.ca/prestations.

L'ARC utilise les informations de votre déclaration de revenus et de prestations pour calculer vos versements de prestations. Pour continuer à recevoir vos versements, vous et votre époux, ou conjoint de fait, **devez** tous les deux produire chaque année une déclaration de revenus et de prestations, même si vous n'avez reçu aucun revenu au cours de l'année.

Inscrivez-vous au **dépôt direct** pour recevoir vos versements plus rapidement à www.arc.gc.ca/mondossier. Pour en savoir plus sur le dépôt direct, allez à www.arc.gc.ca/depotdirect. Vous **devez** aviser l'ARC de votre nouvelle adresse chaque fois que vous déménagez, même si vous recevez vos versements par dépôt direct. Si vous souhaitez mettre à jour vos renseignements personnels, allez à www.arc.gc.ca/mondossier ou composez le 1-800-387-1194.

Pour obtenir plus de renseignements sur le service de Demande de prestations automatisée (DPA), allez à www.arc.gc.ca/dpa.

Énoncé de collecte de renseignements personnels

Les renseignements personnels sont recueillis selon la *Loi de l'impôt sur le revenu* et seront utilisés pour enregistrer votre enfant aux prestations canadiennes pour enfants, incluant les programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux connexes administrés par l'ARC. Ils peuvent également être utilisés pour toute fin liée à l'application ou à l'exécution de la Loi telle que la vérification, l'observation et le recouvrement des sommes dues à l'État. Les renseignements peuvent être transmis à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale ou territoriale, ou vérifiés auprès de celles-ci, dans la mesure où la loi l'autorise. Les particuliers ont le droit, selon la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, d'accéder à leurs renseignements personnels et de demander une modification, s'il y a des erreurs ou omissions. Allez à Info Source dans le site Web de l'ARC et consultez les Fichiers de renseignements personnels ARC PPU 063 et ARC PPU 140.